

C'était en 1815

Autor(en): **Ansermier**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **58 (1920)**

Heft 14

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-215491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aux termes de la loi existante, la danse, pendant le carnaval, devait cesser à neuf heures du soir. Mais maintenant une motion en due forme était déposée pour étendre l'heure légale de l'amusement jusqu'à minuit. A Uri, une loi peut être changée seulement sur la proposition de sept citoyens de sept familles différentes, formant ce qui est appelé un *Siebgeschlecht*. Les sept innovateurs se tenaient sur une ligne; presque tous étaient des paysans, mais ils avaient pour chef un homme en habit noir qui parla vigoureusement en faveur des *jungen Leute* (jeunes gens). D'autres orateurs suivirent, quelques-uns pour la motion, d'autre contre. L'opposition était conduite par un membre du clergé séculier, le commissaire, croyons-nous, de l'évêque de Coire qui, quoique tenant le côté impopulaire, n'en fut pas moins écouté avec la plus respectueuse attention, toutes les têtes s'étant découvertes pendant qu'il parlait. Enfin arriva la votation. Trois fois l'assemblée leva la main pour et contre, et trois fois le président se vit dans l'impossibilité de décider si c'étaient les oui ou les non qui avaient la majorité. L'assemblée eut donc à se diviser pour être comptée, ce qui se fit avec un ordre exemplaire, et les scrutateurs à la fin annoncèrent le résultat comme étant de 671 voix pour la motion et de 582 contre, — nous donnons le nombre exact d'après l'autorité de la *Gazette de Schwytz*, le journal quotidien du canton voisin. Ainsi, à l'avenir, il sera légal pour la jeunesse d'Uri de danser même jusqu'à minuit durant le carnaval. Cette votation accomplie, l'année officielle des magistrats était terminée; le landamman quitta son poste et prit place comme un citoyen ordinaire dans le cercle. De cette manière, pendant quelques minutes, la république fut sans chef. Mais un vote unanime le rappela bientôt, lui et ses collègues administratifs, à leurs charges diverses. L'élection de représentants au Conseil des Etats suivit ensuite, et l'ordre du jour étant épuisé, le peuple souverain et les magistrats de son choix retournèrent à Altorf avec le même appareil et dans le même ordre qu'ils étaient venus.

Telle a été la landsgemeinde d'Uri. Il est facile de rire d'une république qui compte 14,741 âmes. Il est facile de se moquer d'un peuple dont le grand sujet de discussion est de savoir si dansera trois heures de plus ou non. Mais de pareils rires seraient aussi sots que déplacés. Un peuple de 15,000 âmes a le droit d'être libre et heureux de la même manière que ses ancêtres ont été libres et heureux pendant tant de générations. Et heureux, en vérité, est le pays où il existe si peu de division et de mécontentement que, dans une assemblée où chaque homme a un vote, aucun autre sujet de dispute ne peut être trouvé, si ce n'est les heures de la danse. Et l'habitude évidente d'une franche discussion, d'entendre les deux côtés et de donner son vote sans tumulte, sans interruption d'aucune espèce, rendrait certainement le peuple d'Uri capable de discuter de plus graves questions, s'il était jamais assez malheureux pour avoir à en débattre. Pendant toute la journée, le peuple assemblé a fourni un modèle de débats conduits avec un ordre que tout corps délibératif au monde pourrait être fier de suivre. Il se faut se souvenir, d'ailleurs, que la question, quoique triviale, était une de celles qui pouvaient le mieux passionner, et que beaucoup d'orateurs parlaient contre le sentiment populaire. Cependant, il n'y eut aucun cri de « à bas; mettez-le dehors! » ni aucune interruption quelconque. La Landsgemeinde est un très-nombreux parlement, mais elle bien réellement un parlement et non une populace. En fait, s'il y avait quelque critique à faire, ce serait que le Démon n'était pas assez bruyant. Quelques acclamations de plus lorsqu'une décision populaire est emportée, ou lors de la réélection d'un magistrat aimé, auraient semblé naturelles à une oreille anglaise.

La Constitution d'Uri est de celles qui ne pourraient pas être transplantées ailleurs, mais qu'il serait fort triste de renverser dans un pays où elle est réellement immémoriale. La vieille coutume teutonique, origine de toutes les assemblées délibératives, depuis les Conseils de paroisse jusqu'au haut de l'échelle, a été ici, par suite de circonstances particulières, conservée et fortifiée dans le cours

des temps. L'assemblée d'un très-petit district, au lieu de s'écouler en une préfecture, ou plutôt en une paroisse, a réussi à gagner et à conserver le rang d'un Etat souverain. Et puisse-t-il le garder longtemps! Les hommes libres d'Uri sont aujourd'hui déchargés du soin de maintenir un joug agressif sur de malheureux sujets de l'autre côté du Saint-Gothard. De même, les capitulations militaires ont été abolies sous la nouvelle constitution fédérale. Si quelque Suisse se vend aujourd'hui pour un service étranger, il agit aussi directement contre les lois de son pays qu'un Anglais qui fait la même chose.

Le peuple d'Uri ne peut espérer désormais de faire encore figure dans l'histoire; il doit se contenter d'être obscur; mais il n'a pas besoin, pour être obscur, d'être moins libre et moins heureux. Et il n'est pas probable qu'il soit jamais aussi libre et heureux de toute autre manière, que s'il lui est permis de chercher la liberté et le bonheur comme il l'entend. Ce serait un jour néfaste, en vérité, que celui où un homme irait prêcher ses théories politiques, de quelque nature qu'elles fussent, à cette vieille démocratie conservatrice. Tout vrai conservateur et tout vrai libéral désirera également de préserver un Etat qui réalise si merveilleusement l'idéal politique de l'un et de l'autre. Ce serait, à tout hasard, un cœur bien froid que celui qui ne pourrait se joindre au cri enthousiaste que poussèrent quelques spectateurs de la Landsgemeinde en quittant le sol natif de la liberté européenne: *Vive le taureau d'Uri*.

(Gazette de Lausanne.)

CROQUER LE MARMOT

LE EUT-ON savoir d'où vient l'expression si fréquemment employée de « croquer le marmot »? C'est l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux* qui va nous répondre:

« Au temps de la féodalité, on appelait *marmot* un gros marteau qu'il fallait soulever pour ouvrir la porte des manoirs. Quand on attendait longtemps on disait: J'ai fait *craquer* le marmot. Par une espèce de jeu de mots, on a fait de là l'expression *croquer le marmot*, qui veut encore dire aujourd'hui attendre.

» En Bretagne, on dit dans le même sens: compter les chevilles de la porte, ou encore: *jobber*. »

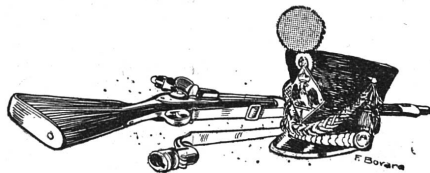
Distinguons. — Un monsieur est à la recherche d'un appartement.

Après quelques pourparlers avec le concierge, le monsieur avoue à ce dernier qu'il est père de plusieurs enfants.

— Alors, je ne peux pas vous louer, dit le portier: le propriétaire s'y oppose.

Au même instant, deux bébés dégringolent l'escalier.

— Et ceux-là? s'écrie le monsieur vexé.
— Ce ne sont pas des enfants, monsieur, ce sont les fils du propriétaire!



C'ÉTAIT EN 1815

L'HISTOIRE que voici était, il y a quelque temps, racontée sous le titre: *Un duel sur Montbenon*, par le *Journal de Nyon*. Elle met en scène un bon Vaudois, dont bien des Lausannois encore ont gardé le souvenir.

* * *

C'était en 1815. Un fort détachement des troupes autrichiennes qui traversaient la Suisse cantonnaient à Lausanne. Dans les rues, sur les places, des habits blancs partout. Rue de Bourg, marchant côte à côte, marquant le pas, trois officiers descendaient.

Cinglé dans son dolman, astiqué, propre comme un sou neuf, un jeune lieutenant venait en sens inverse. Bien connu des Lausannois qui savaient

ses prouesses et son courage, l'officier se nommait Ruchonnet.

Très jeune, presque enfant, il s'était engagé dans l'armée française et servait sous les ordres du général Dumouriez. C'est même Dumouriez qui le nomma lieutenant pour lui permettre de demander raison à un officier qui avait injurié une fille d'auberge, en sa présence, alors qu'il n'était que sergent-major, le plus haut grade que pouvait atteindre un étranger dans l'armée française.

Cette faveur montre en quelle haute estime Ruchonnet était tenu par son chef, et l'incident mérite d'être raconté par le menu:

Entre deux batailles, officiers et soldats de l'armée de Dumouriez cherchaient dans les auberges quelques diversions à leur rude métier.

En bon Vaudois, Ruchonnet ne fuyait pas la pinte. Un jour qu'il était attablé, en compagnie d'autres sous-officiers, dans un établissement, un officier, un lieutenant, entra en coup de vent et voulut se faire servir illico par la servante avec laquelle il se permit une grossière familiarité.

Avant que la jeune fille eut eu le temps de protester, Ruchonnet qui avait vu la scandaleuse attitude de l'officier, s'était levé affreusement pâle, et l'œil fixé sur l'insulteur, lui cria: « Misérable! » et, le cou tendu, le sabre en main, marcha sur le lieutenant.

— Attends, fit l'officier, dont le sang empourpra le visage, je consens volontiers, bien que tu ne sois que sergent-major, à te donner sur le terrain la correction que tu mérites, mais surtout pas ici.

Il n'est pas si lâche que je le supposais, pensa Ruchonnet en suivant l'officier. Mais le jeune sergent-major s'aperçut vite qu'il s'était trompé. La crânerie du lieutenant n'était qu'une feinte.

A peine dans la rue, l'officier ordonna à ses soldats de s'emparer de Ruchonnet et de le conduire en prison.

Le cas était grave: provocations et menaces à un officier, c'était irrémédiablement la mort. Cependant, avant de renvoyer le sergent-major devant le conseil de guerre, le général se fit renseigner sur les causes qui avaient déterminé la querelle. Il fit venir Ruchonnet.

— Vous vous rendez compte de votre situation, sergent-major? fit simplement le général.

— Je n'ai pu me contenir, mon général.

— C'est le conseil de guerre.

— Oui.

— La mort.

— Oui.

Il se fit un long silence. Le général semblait réfléchir.

Ruchonnet, debout, dans la position militaire, attendait.

— Savez-vous, reprit Dumouriez, qu'à votre place, j'aurais agi exactement de la même façon?

Ruchonnet écarquilla les yeux.

— Et pour vous prouver que je vous exprime ma pensée, je vais vous fournir le moyen d'aller provoquer régulièrement votre adversaire, en vous donnant le grade égal au sien.

C'était visible. Le cœur du sergent-major secouait son habit.

— Mon général! c'est vrai? vous...

— Oui, mon ami! vous pouvez vous retirer.

Allez!...

Lieutenant!

Le lendemain, au petit jour, le lieutenant Ruchonnet blessait d'un coup de sabre au visage l'insulteur de la fille d'auberge.

* * *

On comprendra donc qu'à la vue de trois officiers autrichiens, celui qui servait depuis si longtemps la France et qui arrivait en congé exceptionnel à Lausanne, ait eu un tressaillement involontaire.

Les sourcils de Ruchonnet se joignirent, son regard se fixa sur les visages ennemis, il toisa les tuniques blanches. Les Autrichiens riaient. La provocation était réelle.

Ruchonnet s'arrêta net, serra ses poings, face aux rires, et leur décocha:

— Blancs-becs!

Les Autrichiens portèrent la main au sabre.

— Le lieu est mal choisi, fit Ruchonnet en voyant ce geste. Ce soir, sur la place de Montbenon, je vous y attendrai...

* * *

A cette époque, la place de Montbenon était une vaste pelouse, entourée d'arbres gigantesques. Il a bien changé de mine, le vieux Montbenon. Le palais construit sur la pelouse forme une grande tache grise sur le vert gazon d'autrefois.

Ruchonnet fut le premier au rendez-vous. Sa silhouette se dessinait, svelte et gracieuse, sur la pelouse. Il n'attendit pas longtemps car les Autrichiens s'avançaient vers lui. Sans mot dire, l'un d'eux retira sa tunique. Ruchonnet avait déjà mis bas son dolman.

Le combat s'engagea très violent, pareil au corps à corps sur le champ de bataille.

Ruchonnet avait la rage au cœur. Le rire insultant des Autrichiens l'avait exaspéré. Il cherchait à porter un coup terrible. Les cliquetis se succédaient rapides, au milieu d'un profond silence.

Tout à coup, sans proférer un mot, l'Autrichien s'effondra, la gorge ouverte.

Très calme, Ruchonnet fit quelques pas de côté, examina son arme, leva la tête et dit simplement : — A vous ! messieurs...

Dix minutes après, les deux Autrichiens roulaient sur le gazon, frappés par le même coup, avec la même sûreté de main, la même précision.

A la faveur de la nuit, le lieutenant repassa la frontière et reprit sa place dans son régiment.

Plus tard, Ruchonnet revint à Lausanne où il se maria. Il eut un fils qui fut professeur d'escrime à l'Académie de Lausanne et un petit-fils que les Vaudois appelleront toujours : « Le grand Louis ».

Ansermier.

LE VERRE DE VIN

Quel temps, voisin, la canicule
Devra nous rôti avant peu.
L'air est pesant, le soleil brûle,
Mon corps enflammé crie : Au feu !
Il se convertirait en braise
S'il criait plus longtemps en vain;
Pour éteindre cette journée
Allons boire un verre de vin.

Quel temps, voisin, quelle froidure !
Comme l'hiver est rigoureux !
Pour peu que cette bise dure
Les Vaudois gèleront chez eux.
Mais la vigne donne un topique
Aussi charmant que souverain,
Pour chasser le froid qui nous pique
Allons boire un verre de vin.

Quel temps, voisin, qu'il est humide !
Mon cœur se trouble et s'affaît,
Un rien l'émeut, tout l'intimide
Lorsque règne ce vent maudit.
De cette torpeur qui m'afflige
Ma bouteille est le médecin,
Pour fouetter le sang qui se fige
Allons boire un verre de vin.

Que l'on parte ou que l'on arrive,
Qu'il souffle la bise ou le vent,
Jamais un Vaudois ne se prive
Du vin qu'il boit sec et souvent;
Où que l'on soit, quoi que l'on fasse
On entend chez lui ce refrain :
Derrière, à gauche, à droite, en face,
Allons boire un verre de vin.

Ma morale n'est pas sévère,
J'aime les Vaudois bons vivants,
Mais je crains que leur premier verre
Soit trop foulé par les suivants,
Et rempli du jus de la treille,
Par ces politesses sans fin,
Plus d'un redit quand il sommeille :
Allons boire un verre de vin.

AU BON VIEUX TEMPS

ERTES, nos baillis bernois étaient doués d'un appétit remarquable et d'un estomac complaisant. Nous en pouvons juger une fois de plus par les lignes suivantes, extraites d'un registre de comptes, figurant aux archives de la Commune de Baulmes.

Les restrictions alimentaires, les cartes et les difficultés de toute nature dont nous pâtissons, n'existaient pas à cette heureuse époque.

Nous citons textuellement :

Liste de la Dépense faite le 7^{me} juin 1738, par
Monseigneur le Baillif d'Yverdon et sa Cour,
chez le Curial Recordon, à Rances :

9 pots 1/2 vin vieux rouge et blanc de la Côte 20 florins
3 pots 1/2 vin nouveau de la Côte 6 »
50 pots vin de Rances, tant pour la

salle qu'au poile, et aux valets 40 fl. 6 sols

Soupe 20 florins

Soupe aux écrivisses 3 fl. 9 sols

» pour valets et autres 1 » 9 »

Bouly 10 florins

1 pâté aux poulets 6 fl. 6 sols

1 » au veau 5 » 6 »

5 plats poisson 10 florins

1 rôti de veau lardé 6 fl. 6 sols

2 rôtis de mouton 5 florins

18 poulets rôtis 22 fl. 6 sols

5 pigeons bardés 10 florins

2 salades 1 »

3 plats d'asperges 3 fl. 9 sols

1 poule aux câpres 4 » 3 »

1 » bouly 1 » 3 »

1 rognonnée de mouton et pois 2 » 6 »

2 plats jardinage, une rognonnée, un

ratelet de mouton 4 florins

3 plats viande accommodée 4 fl. 6 sols

Gâteaux de Milan 1 » 6 »

1 tourte aux pommes 5 florins

Biscuits, biscotins, macarons, pains

d'anis et raisin sucré 3 »

5 plats de bricelets 5 »

3 » de séracées ayant épices, crème et sucre 3 »

2 autres de séracées 1 fl. 3 sols

2 plats de tommes 2 » 6 »

Fromage et chevrotins 5 florins

Ecrivisses 1 fl. 6 sols

Caffé et eau-de cerises 18 florins

Pipes, tabac, cartes 2 fl. 6 sols

Bouteilles et verres cassés 2 » 3 »

* * *

Le 8^{me} juin 1738

Venu pour voir note des dépenses 5 florins

Foin pour 13 chevaux 8 fl. 3 sols

Avoine 5 florins

Déjeuné de MM. de Treytorrens et Favrat 7 fl. 6 sols

* * *

Le 20^{me} juin 1738, les Sieurs Abram Jaccaud et Abram Deriaz, justiciers, pour Baulmes, et Abram Simonin et David Lavenet, pour Rances, ont réglé le compte ci-devant à 250 florins, pour toutes choses.

(Le florin valait 3 francs actuels.)

Pour copie conforme.

J. J.-D.

Sur la terrasse d'un café. — Un gosse de six ans qui aime beaucoup les vieillards, monte sur les genoux d'un vieux monsieur, l'embrasse et lui enlève son chapeau; le pauvre homme, complètement chauve, le morigène, mais le bambin, voyant ce crâne dénudé :

— Dis donc, on t'a coupé les cheveux, ce pas ? As-tu pleuré ? Moi, on me les a coupés ce matin, la maman m'a dit de pas pleurer et j'ai pleuré !

Entrez ! — Un jeune homme se présente chez un célèbre compositeur de musique et lui demande la faveur d'entrer dans sa classe :

— Mais, demande le maître, possédez-vous les qualités nécessaires pour devenir un artiste ?

Le candidat, simplement :

— Oh ! oui, monsieur, je peux rester trois jours sans manger !



LA FÉE AUX MIETTES

XVII

Ce que Michel faisait pour se dédommager quand il fut riche.

Le soleil, qui commence à descendre vers l'occident, et qui n'a guère plus d'une heure maintenant à occuper le ciel, m'avertit trop bien de la nécessité de mettre des bornes à mon récit pour que j'abuse plus longtemps, monsieur, de la patience avec laquelle vous avez daigné m'écouter, en prolongeant l'histoire d'ailleurs assez monotone, comme toutes les histoires heureuses, des beaux jours dont celui de mon mariage avec la Fée aux Miettes fut suivi. Je ne vous arrêterai donc, parmi les événements de ma vie qui se rattachent à cette époque de douce félicité, qu'à ceux dont la connaissance est nécessaire pour l'éclaircissement du reste.

Après l'établissement des six filles de maître Finewood, je continuai à travailler dans son chantier, dont il me donna la direction, du consentement et presque du choix de tous mes camarades. Je plaçai même dans ses entreprises quelques fonds que ma femme avait mis en réserve pour cet usage, et dont il attribua l'origine, sans doute, à un héritage inattendu. Ce déploiement de capitaux fut si heureusement favorisé par les circonstances, que la fortune du maître se doubla dans le courant de l'automne; et comme il pensait, depuis plusieurs années, à jouir sans sollicitude, au terme de son honorable vie, du fruit de ses longs travaux, il se décida bientôt, d'après les instances de sa famille, à faire passer sous mon nom, mais dans l'intérêt de notre nombreuse communauté, l'administration de la maison Finewood et compagnie. Je ne vous ai pas dit que, dès le premier mois, j'avais obtenu son consentement au mariage de ses six garçons avec six jeunes filles pauvres, mais belles, sages, pieuses, et pleines d'amour pour le travail, qui en étaient adorées. Ce fut là une belle fête, car la Fée aux Miettes, qui était de moitié dans tous mes secrets et qui me dirigeait dans toutes mes actions, eut l'art de doter les six bruns, au moment de la signature du contrat, par des voies si imprévues et cependant si naturelles, que personne ne s'avisait que j'y fusse pour quelque chose. La première se trouva un oncle mort millionnaire en Amérique, et qui n'avait pas plus de vingt héritiers. Le père de la seconde retourna un trésor dans son pré en déplaçant une borne; et il lui resta quelque chose quand le fisc eut pris sa part. Il en fut ainsi des autres, et les moyens dont je ne vous parle pas foisonnent en apparence dans les romans et les comédies; mais l'imagination de la Fée aux Miettes avait plus de ressources que les comédies et les romans, d'abord parce qu'elle avait beaucoup plus d'esprit que les gens qui en font; et puis, parce qu'une bonté active et inépuisable est plus ingénieuse que l'esprit.

De mon côté, ma fortune s'était si prodigieusement agrandie, qu'elle serait devenue un tourment pour moi, si la Fée aux Miettes n'avait pas consenti de bonne heure à ne m'en plus parler. Le vaisseau « La Reine de Saba » revenait tous les huit jours comme il l'avait promis, mais il jetait l'ancre hors de l'horizon des vigies, et ne communiquait qu'avec la Fée aux Miettes, car le peuple ne savait plus rien de ses voyages, on n'en parlait que par manière de risée en disant, pour exprimer l'incertitude ou l'erreur d'une fausse espérance : « Quand le vaisseau de la Reine de Saba reviendra ! » Cependant il naviguait, chargé au départ des inutiles escarboucles de nos ruisseaux, et au retour des cèdres et des cyprès — trésor plus précieux au charpentier — que je faconnais dans mes ateliers pour la construction du palais d'Arachich. Tout ce que je savais de l'emploi de mes richesses, et tout ce que j'avais besoin d'en savoir, c'est qu'il y avait peu d'infortunes à la portée de nos soins qui ne fussent promptement soulagées; c'est que des hôpitaux s'ouvraient de toutes parts pour les malades, et des hospices pour les pauvres; c'est que des villes incendiées se relevaient de leurs ruines, et re-florissaient riantes aux yeux de leurs habitants consolés : c'est que la Fée aux Miettes me répétait chaque soir : Sais-tu maintenant ce que c'est que le bonheur ? — et que chaque soir je pouvais lui répondre : Oui, Fée aux Miettes, je le sais.

Le reste de nos conversations, qui étaient presque toujours fort longues, surtout les jours de dimanches